

SLO

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-sept février 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents :** Pochat-Baron Pascal, Maire

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald, CHENEVAL Jean-Pierre, LABAYE Josette, GOY Francis

**Conseillers municipaux :** CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, STAROPOLI Michel, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, CAMUS Isabelle, GERNAIS Benjamin, MILESI Gérard

**Absents représentés :** CENCI Antoine (pouvoir à PILLET Isabelle), GOY Corinne (pouvoir à CHENEVAL Jean-Pierre)

**Absents excusés :** VAUR Florence

**Absent :** GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 2
Votants : 24

**Délibération n° D2026\_031 - FINANCES**

**Système anti-intrusion dans les écoles communales – demande de subventions**

**Rapporteur :** Pascal Pochat-Baron, Maire

Suite à la mise ne place dans les écoles des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), il revient aux communes la charges des installations. Toutes les écoles doivent désormais être closes par des aménagements (barrières, grillages...) mais aussi disposer d'une alarme sonore contre les intrusions.

Les équipements sont subventionnés par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et par la Région AURA au titre du programme "Agir pour la sécurité de la commune grâce à l'acquisition d'équipements adaptés - Acquérir et installer des équipements en matière de sécurité".

Ainsi, le plan de financement pour l'installation d'alarmes anti-intrusion est donc le suivant :

Dépenses		Recettes	
		FIPD (30%)	8 044,50 €
Matériel et installation	26 815,00 €	Région (30%)	8 044,50 €
TVA	5 363,00 €	Autofinancement	16 089,00 €
<b>Montant TTC</b>	<b>32 178,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>32 178,00 €</b>

Le plan de financement ci-dessus concerne l'école maternelle, l'école François Levret et l'école de Boisinges ; l'école de Sevraz étant déjà équipée.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- VALIDE le plan de financement
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander la subvention auprès du FIPD
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander la subvention auprès de la Région
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document afférant à ce dossier

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 18/03/2026

ID : 074-217403112-20260312-2026\_031-DE

SLO

**Ainsi fait été délibéré  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour Extrait conforme**

**Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON**



Cet acte exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le  
Publication en ligne le  
Pour le Maire et par délégation,  
Le directeur Général des Services,  
Stéphane COCHARD

**La secrétaire de séance  
Josette LABAYE**